



**BRABANT**

***INTERCLUBS ETHIAS  
VADE MECUM***

# CALENDRIER

<b>15.02.2025 à minuit</b>	Clôture automatique des inscriptions des équipes via Webclub
<b>16.02 au 13.03.2026</b>	Tirage au sort et élaboration du calendrier régional Interclubs
<b>13.03.2026 à 16h00</b>	Publication du calendrier <b>OFFICIEL ET DEFINITIF</b>
<b>31.03.2026 à minuit</b>	Clôture automatique des listes de force et impossibilité de retirer les joueurs.
<b>22.04.2026</b>	Début des Interclubs Jeunes
<b>25.04.2026</b>	Début des Interclubs Adultes

## RAPPEL

Les ajouts seront possibles pour les responsables des clubs jusque la veille du match à minuit.

Les listes restent ouvertes jusqu'au 31 mars. Toutes modifications restent donc possibles. Tous les joueurs inscrits sur les listes à partir du 1<sup>er</sup> avril ne pourront en aucun cas être supprimés des listes. Les ajouts restent possibles jusqu'au 15 août maximum.

### III. ACCES

	- 7 ans	- 9 ans	- 11 ans	- 13 ans	- 15 ans	- 17 ans
<b>Aux divisions de la catégorie d'âge supérieure</b> <b>« Jeunes »</b>	Oui	uniquement pour les .1 et .2 avec leur classement -11 ans	avec leur classement - 13 ans	avec leur classement adulte	Oui	
<b>Aux catégories</b> <b>« Adultes »</b>	Non	Non	Non	pour ceux dont le classement adultes est de «30 pts» et plus	pour ceux dont le classement adultes est de «15 pts» et plus	Oui

- Les - 9 ans classés .1 et .2 jouent en - 11 ans avec un classement diminués de 2 échelons.
- Les - 11 ans jouent en - 13 ans avec un classement diminués de 2 échelons.
- Les -13 ans, classés .6, .7 et .8, jouent en -15 ans avec un indice de valeur de « 3 pts ».

**Pour les équipes présentant plus de 31 pts en U11 et U13, les joueurs de base doivent être cochés. Les 6 équipes présentant le plus de points feront partie de la division "ligue". Les autres feront partie de la division 1.**

**Rappel pour les catégories Vétérans (M35 et +, D25 et +) :  
Création de zone « tampon » permettant de s'inscrire soit en division 1 régionale soit en nationale.**

Division nationale	
Messieurs 35	201
Messieurs 50	141
Messieurs 60	110
Messieurs 65	
Messieurs 70	110
Dames 25	201
Dames 40	141
Dames 55	110

Division 1 régionale	
201	275
141	200
76	140
Ligue de 76 à 140	
201	260
141	200
Ligue de 76 à 140	

## **ENCODAGE OBLIGATOIRE DE LA COMPOSITION D'EQUIPE PAR LE CAPITAINE**

### **Buts :**

- Éviter le laxisme de certains capitaines
- Engagement du capitaine sur la composition de son équipe (joueurs simples et doubles, mais pas la composition de ses doubles, qui se fera après les simples)
- Gain de temps pour le lancement des matches.

### **Procédure :**

- Encodage obligatoire par le capitaine de la feuille de composition d'équipe, qui devra figurer dans Webclub au plus tard 15 minutes avant le début de la rencontre.
- En cas de non-respect, le responsable Interclubs le signale au capitaine et coche la case **Remarques** : " **encodage non effectué au préalable** .

Le non-respect de cet encodage préalable entraînera un avertissement suivi d'une amende de 25€.

Le responsable encode la feuille de composition, sur base des renseignements reçus par le capitaine, l'imprime et la fait signer par le capitaine concerné par ce manquement.

- Si un changement de dernière minute doit être effectué, le responsable Interclubs effectue la correction, imprime la nouvelle composition et fait signer le capitaine (pas d'amendes).

- Avant la rencontre, le responsable Interclubs remet aux 2 capitaines les feuilles de composition d'équipes de leurs adversaires.

- Après la rencontre, le responsable Interclubs fait signer la feuille de match

soit :

- via l'informatique au moyen des cartes Fédé des deux capitaines.
- soit manuellement par les deux capitaines et lui-même, sur la feuille de match qu'il aura imprimée.
- les capitaines mentionneront leurs remarques éventuelles dans la case :

### Remarques : " autres : .....

-  
-

Blocage des feuilles encodées : à éviter mais, si tel est le cas, la feuille doit obligatoirement être débloquée par le capitaine d'équipe au plus tard 15 minutes avant le début de la rencontre. Le non- respect de ce déblocage, qui sera mentionné par le responsable Interclubs sur la feuille de match entraînera la première fois un avertissement, ensuite **une amende de 25 €**. Si le capitaine se trouve dans l'impossibilité de débloquer sa composition d'équipe, il devra soit faire appel au responsable Interclubs de son club, soit à un des membres de la Commission Interclubs.

### RESULTATS

Les résultats seront obligatoirement encodés par le responsable le jour de la rencontre via webclub.

### RECLAMATIONS

A introduire conformément au règlement des Interclubs au Secrétariat Régional, Chaussée de Marche, 935 C à 5100 WIERDE, fax 081/55.41.79 ou par mail : denis.perin@tppwb.be

### AJOUTS

**Les responsables de club peuvent ajouter un joueur sur les listes de force jusqu'à la veille des rencontres à minuit.**

**Attention, si le joueur n'apparaît pas sur la composition, il ne pourra en aucun cas participer à la rencontre sous peine d'un forfait. (Joueur non-qualifié)**

A noter qu'un joueur est automatiquement ajouté dans toutes les catégories dans lesquelles il est susceptible de jouer.

### DEBUT DES RENCONTRES

Voir annexe A

Pour rappel, les rencontres doivent se jouer aux dates indiquées. Toutefois, avec l'accord écrit des capitaines des clubs concernés, les matches peuvent être avancés **mais jamais retardés. Cet accord doit obligatoirement être transmis au secrétariat régional.**

La Commission Interclubs devra obligatoirement être informée de tout changement de dates au calendrier officiel des rencontres Interclubs.

## **COMPOSITION D'EQUIPES**

Voir Règlement des Interclubs

Encodage **obligatoire** sous peine d'amendes administratives.

Voir également : Directives et Obligations des Capitaines d'équipe

## **ORDRE DES MATCHES**

**Très important** : ordre des matches non respecté par rapport à l'encodage :

- **1<sup>ère</sup> infraction = 25 € amende**
- **2<sup>ème</sup> infraction = 25€ amende + forfait**

## **DEROULEMENT DES RENCONTRES**

Les rencontres se jouent par priorité en plein air, quelle que soit la surface des courts. Si changement de lieu, prévenir le club adverse par écrit, 24 heures avant la date de la rencontre. En cas d'intempéries : si le club qui reçoit possède des courts couverts, les rencontres se jouent ou se continuent Indoor, quel que soit le recouvrement. S'il ne possède pas de courts couverts, les rencontres ne peuvent être remises avant l'heure prévue à cet effet. Les terrains multi-lignes ne sont pas homologués et ne peuvent, en aucun cas, être utilisés pour les Interclubs, sauf accord écrit des deux capitaines, avec copie à l'AFT.

**ATTENTION : le temps de repos entre les simples et les doubles en Messieurs 4 joueurs est limité à 15 minutes maximum. Cela évitera le temps d'attente pour les équipes du dimanche après-midi**

## **REMISE DES RENCONTRES**

Généralités

Aucune équipe ne peut présumer la remise d'une rencontre. Par conséquent, quelles que soient les circonstances (conditions atmosphériques, ...), les deux équipes (au minimum quatre joueurs en Messieurs 6 joueurs, au minimum trois joueurs en Messieurs 4 joueurs, en Dames et dans les catégories d'âge) doivent se trouver au club désigné à l'heure prévue pour le début de la rencontre.

La remise partielle ou totale d'une rencontre ne peut être décidée que par le responsable interclubs et au plus tôt à :

- 16.00 heures en Messieurs ;
- 18.00 heures en Dames et dans les catégories d'âge.

Pour l'organisation des épreuves sous leur contrôle, les comités régionaux peuvent arrêter d'autres dispositions.

Dès que la remise d'une rencontre est décidée, les détails d'organisation (jour, heure, scores acquis, ...) pour continuer (ou commencer) cette rencontre, sont notés sur la feuille de résultats qui est signée par les capitaines et contresignée par le responsable interclubs. Chaque capitaine en emporte un exemplaire et le troisième exemplaire est transmis par le responsable interclubs au secrétariat compétent.

Toute rencontre non commencée ou qui n'est pas terminée le jour même doit se jouer ou se continuer au point où elle a été arrêtée dans les installations du club désigné visité au calendrier officiel et être terminée au plus tard le cinquième jour y compris la date calendrier initialement programmée. Pour tout match commencé, un tirage au sort est organisé pour déterminer le choix du côté. Les matches commencés sur

terrains couverts doivent se terminer sur terrains couverts.

### **JOUEURS MOINS VALIDES.**

Le règlement ITF autorise les joueurs « moins valides » à jouer dans les catégories « joueurs valides » suivant les règles en vigueur (voir Règles du jeu en fauteuil roulant). Toute équipe refusant la participation de ce joueur perd le match concerné.

### **TERRAINS INTERCLUBS**

Les rencontres se jouent sur des terrains homologués sur tout revêtement mentionné sur le site Web de la Fédération Internationale de Tennis (document "Classified court surfaces") ainsi que sur tout autre revêtement accepté par Tennis Belgium. Les clubs participant aux interclubs demandent l'homologation de leurs terrains au comité régional ; s'ils les modifient ultérieurement, ils doivent refaire une demande d'agrément.

Dans toutes les catégories :

1. Le club visité doit mettre à disposition un minimum de deux terrains pour chaque rencontre. Si le club visité souhaite jouer sur plus de terrains que le nombre minimum prévu par le règlement, il doit obtenir l'accord écrit de son adversaire.
2. Dans tous les cas de figure, la répartition et la désignation des terrains est du ressort du club visité.
3. Pour les rencontres régionales, les matches d'une même rencontre peuvent se dérouler sur des terrains de revêtements différents, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur.
4. Pour les rencontres 'Ligue', les matches d'une même rencontre doivent se dérouler sur des terrains de revêtement identique, et prioritairement à l'extérieur par rapport à des rencontres régionales.
5. En cas d'intempéries, lorsque le club visité ne dispose plus du nombre de terrains règlementaires initialement prévu pour le déroulement des rencontres du jour, il veille à mettre dans un premier temps, si possible, un terrain en continu à disposition des rencontres prévues au calendrier de cette journée.
6. Si le nombre de terrains praticables ne correspond plus au nombre de rencontre, les rencontres 'sans terrain' sont régies par l'article 24 du règlement TPPWB des Interclubs.
7. Aucun report ne peut être exigé avant l'heure officielle du coucher du soleil, par les clubs dont la rencontre dispose au minimum d'un terrain.
8. Dès que des terrains deviennent à nouveau praticables, ils sont répartis de façon équitable, en priorité aux rencontres 'sans terrain' et ensuite aux autres rencontres.
9. En cas d'intempéries, les matchs déjà en cours sur des terrains intérieurs ne peuvent pas être interrompus. Le 1er alinéa du point 1° 4. de cet article est d'application dès la fin de ces matchs en cours.
10. En cas d'intempéries, les matchs en cours sur des terrains extérieurs se poursuivent prioritairement sur des terrains intérieurs disponibles. Le 1er alinéa du point 1° 4. de cet article est d'application dès la fin de ces matchs en cours. Pour l'organisation des épreuves sous leur contrôle, les comités régionaux peuvent arrêter d'autres dispositions que celles prévues aux points 1° 1, et 1° 3. de cet article..

### **INTERCLUBS JEUNES**

Toutes les compétitions de la catégorie des jeunes se jouent selon la répartition suivante :  
-9, -11 -13, -15 et -17. Mixité uniquement dans la catégorie -9.

Les rencontres se joueront le mercredi

Les interclubs Jeunes débutent à 14h00 et se jouent sur 1 ½ terrain mais il est souhaitable, *dans la mesure du possible*, de mettre 2 terrains à disposition (sauf pour la catégorie -9 et F-11 : un seul terrain).

### **POINTS IMPORTANTS**

**Match tie-break** (premier à 10 pts avec 2 pts d'écart) : règle applicable à toutes les compétitions art 24 §.3

En simple, le 3<sup>ème</sup> set est remplacé par un match tie-Break **à partir des catégories M50 et D40.**

En double, rien n'est changé, le 3<sup>ème</sup> set est remplacé par un match tie-Break *dans toutes les catégories, y compris les jeunes.*

**Sorties de poule** : 2 sortants dans toutes les catégories.

### **Vos contacts**

**Secrétariat Brabant AFT :**

Denis Perin : 081.55.41.75

Internet : [www.aft-brabant.be](http://www.aft-brabant.be)

E-mail : [denis.perin@tppwb.be](mailto:denis.perin@tppwb.be)

Courrier : Chaussée de Marche, 935B à 5100 Wierde.

**Dans tous les cas, le règlement général des Interclubs sera de stricte application**